Demande de stage d'examen professionnel supérieur

La condition d'admission à l'examen professionnel supérieur est un stage. Le stage doit remplir d'une part les conditions de la Formation des entraineurs Suisse et d'autre part les conditions de Swiss Volley.

Formation des entraineurs Suisse (Extrait des directives relatives au règlement sur l'examen professionnel supérieur, p. 7) :

> *Le stage dure au moins 10 jours (entre 60 et 80 heures au min.). Il doit être effectué à un niveau reconnu par la fédération sportive nationale (niveau des athlètes ou de l'organisation) et avoir un lien avec l'activité actuelle ou future. Il doit impérativement comprendre des unités d'entraînement, mais peut inclure aussi des compétitions. Il peut se composer de plusieurs unités d'entraînement ou s'effectuer d'un bloc (p. ex. sous la forme d'un camp d'entraînement). La fédération sportive nationale détermine, sur la base d'une demande émanant du candidat, si les exigences (niveau, forme) sont remplies. Le candidat doit rédiger un rapport de stage.*

Swiss Volley :
Les conditions de Swiss Volley pour le stage d'examen professionnel supérieur sont décrites sur le site Internet de Swiss Volley dans les directives de formation des entraineurs-e-s (chapitre 5.2.3). Le stage doit être autorisé au préalable au moyen de ce formulaire (envoyer le formulaire à ausbildung@volleyball.ch).

Stage : autre sport ou stage à l'étranger

Départ : Sport : Club :

Fin : Équipe : Responsable :

Activité (entrainement, match, discussions, planification, ...)	**Heures par semaine**	**Total des heures**

Nom du/de la stagiaire : **Date :** **Signature :**

Autorisation (remplie par Swiss Volley)

☐ autorisé Date :
☐ non autorisé Signature :